

Débat Vif

juillet 6, 2013

Le problème de l'autorité paralysée (voyez ce « Commentaire » du 1 et du 29 juin) excite une réaction vive de la part de quelques lecteurs. D'une part il y a des catholiques vaillants qui me disent qu'en ÉTANT évêque je dois AGIR en évêque en me mettant a la tête du mouvement de la "Résistance". D'autre part un prêtre également vaillant qui a bien connu le "sédévacantisme" m'avertit que je ne dois pas déchaîner d'église parallèle en consacrant des évêques de plus, sauf en cas de Guerre Mondiale, persécution physique ou vieillesse désastreuse (remarquez, il y en a qui prétendent que celle-ci est déjà arrivée . . .).

Bien sûr, le problème remonte à Vatican II. Au bout d'une glissade de sept cents ans les hommes de l'Église Conciliaire, en corrompant la doctrine de l'Eglise, ont divisé la Vérité catholique d'avec l'Autorité catholique, moyennant quoi ils ont tellement discrédité l'autorité officielle de l'Église que des âmes comme celles évoquées ci-dessus ne voient plus qu'elle soit nécessaire. Mais l'autorité centrale de l'Église, étant donnés la diversité naturelle et le péché orginel du genre humain, est absolument nécessaire pour garantir l'unité et la survie de l'Église, non seulement pour la Vérité mais aussi pour les sacrements et pour le gouvernement de l'Eglise.

Voici pourquoi tout évêque ou prêtre a besoin non seulement du pouvoir sacramentel de son Ordre, pouvoir qu'il ne peut perdre pour toute l'éternité, mais aussi du pouvoir de juridiction, c'est-à-dire le pouvoir de dire (*dictio*) le droit, ou ce qui est juste (*ius, iuris*). Le clerc ne reçoit pas ce dernier pouvoir avec son Ordre, et il ne peut pas se le donner à lui-même. Il ne peut le recevoir que d'en haut, à savoir d'un Supérieur ecclésiastique, en fin de comte du Pape, et le Pape de Dieu. Donc lorsque ces âmes vaillantes me disent qui je SUIS évêque (de par mon Ordre), en sorte que je suis

délinquent si je n'AGIS pas comme tel en disant (*dictio*) à la "Résistance" ce qu'elle doit faire (*ius*), très probablement ils confondent les deux pouvoirs distincts de l'évêque.

Cependant il se peut qu'ils retrouvent instinctivement une autre doctrine de l'Eglise et du bon sens, à savoir celle de la juridiction de suppléance : en cas de nécessité où pour quelque raison que ce soit, les Supérieurs ne fournissent pas la juridiction nécessaire pour le salut des âmes, l'Eglise la supplée. Par exemple, la juridiction normalement nécessaire pour entendre valablement les Confessions peut manquer à un prêtre, mais si un pénitent lui demande d'entendre sa Confession, alors en cas de nécessité le prêtre peut l'entendre et le sacrement sera valide. Or, le cas de nécessité gravissime créé dans l'Église par Vatican II a été sans aucun doute même aggravé par l'infâme Déclaration Doctrinale qui est sortie au mois d'avril du Quartier Général de la FSSPX, document qui prouve que la dernière forteresse de la vraie Foi dans l'Église est en train de s'effondrer.

Mais la juridiction de suppléance a une faiblesse, parce que n'étant pas officielle elle est d'autant plus apte à être mise en question. Par exemple, la Rome Conciliaire nie que Vatican II ait créé un cas de nécessité dans l'Église, et partant elle exerce sur la FSSPX une pression pour que celle-ci se soumette à l'autorité Conciliaire, pression qui ne réussit que trop bien. Tel est le besoin pour l'autorité d'être officielle. Même Mgr. Lefebvre a perdu plus ou moins un prêtre sur quatre de tous ceux qu'il a ordonnés pour la FSSPX, parce qu'il n'avait aucun pouvoir pour les empêcher de s'en éloigner tout simplement. Voilà cette crise incroyable de l'Église. Donc si un prêtre ou fidèle me demande de lui donner des commandes, lui-même il peut les disputer quelques mois plus tard, ou bien aussitôt qu'il estimera qu'il n'a plus besoin de leur obéir.

Mais la crise n'en est pas moins réelle, et elle ne va que s'aggraver jusqu'au moment où Dieu interviendra pour restaurer

le catholicisme du Pape, ce que Dieu fera aussitôt qu'assez de catholiques le supplieront d'ouvrir les yeux du Pape. Jusqu'alors le cas de nécessité toujours plus grave dans l'Église est apte à fortifier de plus en plus cette autorité non officielle, mais que le Bon Dieu nous aide à éviter toute anarchie qui ne s'impose pas.

Kyrie eleison.